Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Société des traversiers du Québec

Rapport d'activités 1987-1988

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par la
Société des traversiers du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08281-1
ISSN 0823-9126

©Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités de la Société des traversiers du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Transports,

Marc-Yvan Côté

Québec, juin 1988

Monsieur Marc-Yvan Côté
Ministre des Transports
Gouvernement du Québec
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément aux exigences de l'article 19 de la *Loi sur la Société des traversiers du Québec* (L.R.Q., c. S-14), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'activités de l'entreprise pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président-directeur général,

Jean-Yves Gagnon

Québec, juin 1988

Table des matières

Message du président-directeur général 9

Partie I
La Société des traversiers du Québec 11

Définition et rôle de la Société des traversiers du Québec 11

Conseil d'administration et direction 11

Faits saillants 13

- Les résultats financiers 13
- Les traversées effectuées 13
- L'achalandage 13
- La flotte 13
- Les ressources humaines 13
- Les infrastructures 14
- Le conseil d'administration 14
- Le bilan de l'application de la *Loi sur la protection des non-fumeurs* 14

Traverses exploitées par la Société des traversiers du Québec 15

Organigramme 16

Partie II
Revue statistique 19

Tableau I Nombre de passagers transportés 19

Tableau II Nombre de véhicules transportés 19

Tableau III Les traversées en 1987-1988 20

Tableau IV Résultats financiers par traverse en 1987-1988 21

Tableau V Pourcentage d'autofinancement 22

Tableau VI Subventions versées à la STQ par le gouvernement 22

Partie III
États financiers 23

Rapport du vérificateur 23

Revenus et dépenses et déficit 24

Évolution de la situation financière 25

Bilan 26

Notes complémentaires 27

Message du président-directeur général

L'année 1987-1988 a été surtout marquée par une période de consolidation des activités de la Société des traversiers du Québec. En effet, si l'on observe les états financiers en fin d'année, on constate que la perte avant la subvention du gouvernement du Québec ne s'est accrue que d'environ 1 % par rapport à l'année précédente, alors qu'elle avait fait un bond de 14 % au cours de l'exercice 1985-1986. Cette performance a pu être réalisée malgré un accident à l'un de nos navires qui a entraîné un décaissement non prévu de 520 858 $ et malgré un taux d'inflation aux environs de 4 %.

Si nous avons réussi à limiter les dépenses, c'est grâce aux efforts fournis par tous les employés de la Société qui ont eu à coeur d'économiser dans leurs domaines d'activités respectifs. De plus, dans un souci d'efficacité, au cours de l'année 1987, la Société a retiré du service un des deux navires à la traverse de Québec-Lévis pour la période de soir et de nuit. Cette mesure permettra des économies annuelles de près de 650 000 $ pour les années futures sans influer sur le service à la clientèle.

La marge d'autofinancement de la Société a cependant continué à baisser et a atteint 23,7 % en 1987-1988. Il faut comprendre qu'au-delà de 80 % des passagers et 50 % des véhicules ont été transportés gratuitement.

Pendant l'année 1987-1988, nous avons également implanté un processus de planification stratégique qui vise à mieux prévoir l'évolution de la Société en tenant compte des différents facteurs externes et internes qui peuvent la toucher. La Société s'est dotée d'un plan de travail annuel et d'une projection pour trois ans et, tout au long de l'année, nous avons fait tous les efforts nécessaires pour réaliser le plan.

Le nombre total de passagers transportés par la Société a augmenté de 4,4 % pour se situer à 4 437 344 personnes et il en a été de même pour les véhicules dont le nombre a augmenté de 5,6 % pour atteindre 1 476 702. Ainsi, toutes les traverses, à l'exception de celle de Québec-Lévis, ont connu des augmentations à la fois pour ce qui est des passagers et des véhicules. La situation à la traverse de Québec-Lévis continue à se dégrader malgé les efforts considérables de promotion faits par la Société. Le nombre d'automobiles qui ont utilisé les traversiers à la traverse de Québec-Lévis en 1987-1988 se situe à seulement 287 049, ce qui constitue moins de 1 % du nombre de véhicules circulant entre les deux rives du Saint-Laurent. Si cet état de fait se poursuit, il faudra sans doute songer à transformer la traverse de Québec-Lévis en un service piétonnier qui serait mieux intégré aux services de transport en commun régionaux. Il serait ainsi possible de réduire les frais d'exploitation tout en favorisant le transport public.

Par contre, à la traverse de Sorel et à celle de Tadoussac, l'augmentation de l'achalandage est extrêmement importante. En effet, en trois ans à Sorel, le nombre de passagers a augmenté de 51 % et celui des véhicules de 40 %. Cette situation nous a amenés à prolonger la période d'utilisation de deux navires à cette traverse pour la porter à trois mois et demi chaque été. À Tadoussac, le taux d'augmentation des passagers est de 52 %, celui des automobiles de 47 % et celui des camions de 26 % pour une période de quatre ans. Si cette tendance se maintient, il faudra peut-être songer à ajouter un troisième navire durant l'été à Tadoussac car, en juillet 1987, nous y avons transporté 76 000 automobiles et 13 000 camions.

En 1987-1988, nous avons continué l'application du programme de relations humaines élaboré l'année précédente et nous percevons déjà une amélioration notable du climat de travail.

Nous avons également établi un programme de marketing dans le but de favoriser l'utilisation des traversiers principalement à Québec, à Sorel et à Matane. Ainsi, pour la première fois, la Société a participé au Salon Vacances Québec, qui s'est tenu au printemps 1988, dans le but d'augmenter sa clientèle touristique. En outre, nos dépenses publicitaires ont augmenté dans plusieurs revues touristiques.

Pour l'été 1988, la Société désire tenter une expérience à la traverse de Matane — Baie-Comeau — Godbout en ajoutant un second navire. Elle veut ainsi s'attirer une nouvelle clientèle en offrant aux camionneurs un service de traversier qui réponde encore mieux à leurs besoins. Elle prévoit également poursuivre avec plus de vigueur la mise en marché de ses services afin d'augmenter son achalandage, assurant ainsi une plus grande rentabilité.

De plus, depuis le 1er avril 1988, le gouvernement du Québec a instauré une nouvelle tarification aux traverses exploitées par la Société, ce qui devrait permettre de réduire le déficit de cette dernière. Nous espérons donc pour la première fois depuis plusieurs années voir le pourcentage d'autofinancement de la STQ se stabiliser.

Le président-directeur général,

Jean-Yves Gagnon

Partie I
La Société des traversiers du Québec

Définition et rôle de la Société des traversiers du Québec

La Société des traversiers du Québec (STQ) est une compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale de l'Assemblée nationale le 4 juin 1971. Son capital-actions fait partie du domaine public et il est détenu par le ministre des Finances. L'autorité tutélaire est exercée par le ministre des Transports.

La STQ a pour mission principale d'offrir un service de transport de passagers et de véhicules par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés au Québec et ce, de façon sécuritaire, ponctuelle, courtoise et économiquement efficace.

De plus, la STQ, comme mission complémentaire, pourrait utiliser ses traversiers pour effectuer des excursions et contribuer ainsi à la promotion touristique des régions où elle est en service.

Créée à l'origine pour assurer la liaison entre les villes de Québec et de Lévis, la STQ s'est développée rapidement au cours des années et elle exploite maintenant six traverses.

Siège social : 109, rue Dalhousie
Québec (Québec)
G1K 4B9

Adresse postale : Case postale 36
Succursale B
Québec (Québec)
G1K 7A1

Conseil d'administration

Jean-Yves Gagnon
Président-directeur général
Société des traversiers du Québec

Gilles Cossette
Comptable agréé
Poissant Richard - Thorne Ernst & Whinney

Lise Dufour
Présidente de compagnie
Île aux Coudres

Clément Fleury
Travailleur
Versatile Davie inc.

Roger G. Grégoire
Secrétaire-trésorier
A. Richard limitée

Direction

Président-directeur général
Jean-Yves Gagnon

Vice-président aux affaires
juridiques et secrétaire
Jocelyn Fortier

Vice-président aux ressources humaines
Jules Lapierre

Vice-présidente à l'administration
et aux finances
Danielle Paradis

Vice-président à l'exploitation
Patrice St-Amant

Faits saillants

Les résultats financiers

Durant l'exercice 1987-1988, les dépenses se sont accrues de 0,8 % tandis que les revenus ont augmenté de 1,2 %. La perte avant la subvention du gouvernement du Québec est passée de 23 088 429 $ à 23 258 245 $, soit une faible hausse de 0,7 %.

Le maintien de la perte à un niveau presque semblable à celui de l'année précédente et ce, malgré l'accident du *N. M. Camille-Marcoux* qui a entraîné un décaissement de 520 858 $, a été possible grâce à un contrôle serré des frais et par l'élimination d'un navire en soirée et la nuit à la traverse de Québec-Lévis.

Ces résultats se comprennent facilement puisque seulement 16,6 % des passagers et 48,3 % des véhicules transportés ont payé des droits de péage.

Les traversées effectuées

Pour l'ensemble du réseau, seulement 0,7 % des traversées prévues n'ont pu être effectuées. À la traverse de Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola et à celle de Montmagny — île aux Grues, toutes les traversées prévues ont été effectuées. À la traverse de l'île aux Coudres, le taux de réussite s'élève à 99,9 %. Pour l'ensemble des traverses, 42 % des traversées annulées l'ont été à cause des conditions climatiques. À la traverse de Matane — Baie-Comeau — Godbout, le pourcentage de réussite de 95,9 % s'explique par l'accident du *N. M. Camille-Marcoux*, ce qui a interrompu le service durant huit jours, occasionnant ainsi l'annulation de 34 traversées sur les 59 enregistrées durant le dernier exercice. Toutefois, l'intervention rapide de la Société vient prouver une fois de plus la fiabilité et l'efficacité de ses services.

L'achalandage

Les tableaux I et II du présent rapport présentent le nombre de passagers et de véhicules transportés lors du dernier exercice financier. Ainsi, la STQ a transporté 4 437 344 personnes, soit 4,4 % de plus que l'année précédente et 1 476 702 véhicules, soit 5,6 % de plus qu'en 1986-1987. En outre, l'augmentation a été plus forte que celle qui a été enregistrée pendant l'exercice 1986-1987.

À la traverse de Matane — Baie-Comeau — Godbout, la tendance à la baisse qui persistait depuis 1984 a été enrayée malgré une interruption de service de huit jours en octobre 1987, à la suite de l'accident du *N. M. Camille-Marcoux*.

Ainsi, le navire régulier *Camille-Marcoux* et, durant la cale sèche de ce dernier, le navire *Ambrose-Shea*, ont transporté 206 153 personnes, soit 2,9 % de plus que l'année précédente et 74 393 véhicules, soit une augmentation de 2,3 %.

La flotte

Durant la saison estivale 1987, le *N. M. Radisson* a été affecté à la traverse de Rivière-du-Loup — Saint-Siméon. À son retour, d'importants travaux d'entretien mécanique ont été exécutés à bord, ce qui comprend notamment l'installation d'une nouvelle télécommande conçue par le service d'entretien de la STQ.

Le *N. M. Camille-Marcoux* est allé en cale sèche conformément aux exigences de la Garde côtière canadienne. Un navire affrété de Marine Atlantique a assuré la liaison Matane — Baie-Comeau — Godbout durant cette période.

Les navires d'appoint *N. M. Lucien L.* et *N. M. Trois-Rivières* ont été respectivement affectés aux traverses de Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola et de l'île aux Coudres — Saint-Joseph-de-la-Rive pendant la saison estivale 1987.

Le *N. M. Joseph-Savard* et le *N. M. Catherine-Legardeur* ont affiché d'excellentes performances de navigation dans les glaces au cours de l'hiver 1987-1988. Ces résultats sont en partie attribuables à la forme hyperbolique de leur coque immergée.

Par ailleurs, la glace ayant causé des dommages à leurs hélices, les *N. M. Lomer-Gouin*, *Alphonse Desjardins* et *Jos-Deschênes* ont dû faire un bref séjour en cale sèche. Le *N. M. Radisson* a assuré la relève à la traverse de Québec-Lévis pendant ce temps et le *N. M. Lucien L.* à celle de Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine.

L'entretien régulier des navires s'est poursuivi selon l'échéancier. Des négociations avec la Garde côtière canadienne permettent maintenant à la STQ de prolonger les intervalles entre les inspections de carène de ses navires en fonction des eaux dans lesquelles ils naviguent.

Les ressources humaines

Au cours du dernier exercice financier, des ententes collectives ont été conclues avec le Syndicat canadien des officiers de marine marchande. Aucune grève n'a perturbé le service aux traverses exploitées par la STQ.

Les conventions collectives venant à échéance en décembre 1988, la principale préoccupation du service des ressources humaines au cours du prochain exercice sera d'amorcer les négociations avec les différents syndicats.

D'autre part, un programme de relations humaines a été mis sur pied avec comme objectif l'amélioration du climat de travail et la motivation du personnel.

Enfin, en matière de santé et de sécurité au travail, l'accent a été mis sur le programme de dépistage de surdité professionnelle.

Les infrastructures

Les quais, gares et autres installations utilisés par la STQ appartiennent pour la plupart au ministère des Transports du Québec ou au gouvernement du Canada qui les entretiennent.

Aucun travail d'envergure n'a été entrepris durant le dernier exercice. Seul l'entretien régulier a été fait. Cependant, à la traverse de Québec-Lévis, on a terminé l'aménagement du stationnement pour les employés à Lévis et celui de l'abri du préposé aux passerelles et quais. À Tadoussac, Transports Canada a terminé les travaux de réfection du quai de l'Anse-à-l'Eau.

Durant l'année 1988, le ministère des Transports devrait procéder à l'aménagement d'une salle d'attente à Baie-Sainte-Catherine et à la construction d'une nouvelle gare fluviale à l'île aux Coudres.

Le conseil d'administration

Au cours de l'exercice 1987-1988, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois. En août 1987, le gouvernement du Québec a nommé un nouvel administrateur, Roger G. Grégoire, pour combler le poste laissé vacant à la suite du départ de Roland Simonot.

Le bilan de l'application de la Loi sur la protection des non-fumeurs

Le coordonnateur pour l'application de la loi est M^e^ Jocelyn Fortier, vice-président aux affaires juridiques et secrétaire. À la STQ, onze édifices et onze navires sont concernés par la loi. L'interdiction de fumer a été appliquée aux lieux visés par les paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 8 de la loi et a été étendue également à certains bureaux et lieux de travail communs.

Douze personnes ont été nommées à titre d'inspecteur afin d'assurer le respect de la loi. Aucune infraction n'a été rapportée.

Traverses exploitées par la Société des traversiers du Québec
(la distance et la durée sont approximatives)

	Distance en kilomètres	Durée
1. Matane — Baie-Comeau — Godbout		
Matane — Baie-Comeau	62,1	2 h 30 min.
Matane — Godbout	55,3	2 h 15 min.
2. Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine	1,6	10 min.
3. Île aux Coudres — Saint-Joseph-de-la-Rive	3,7	15 min.
4. Île aux Grues — Montmagny*	7,8	30 min.
5. Québec-Lévis	1	10 min.
5. Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola	1,6	10 min.

* Cette traverse est exploitée pour le compte de la STQ par Navigation Lavoie inc.

Organigramme

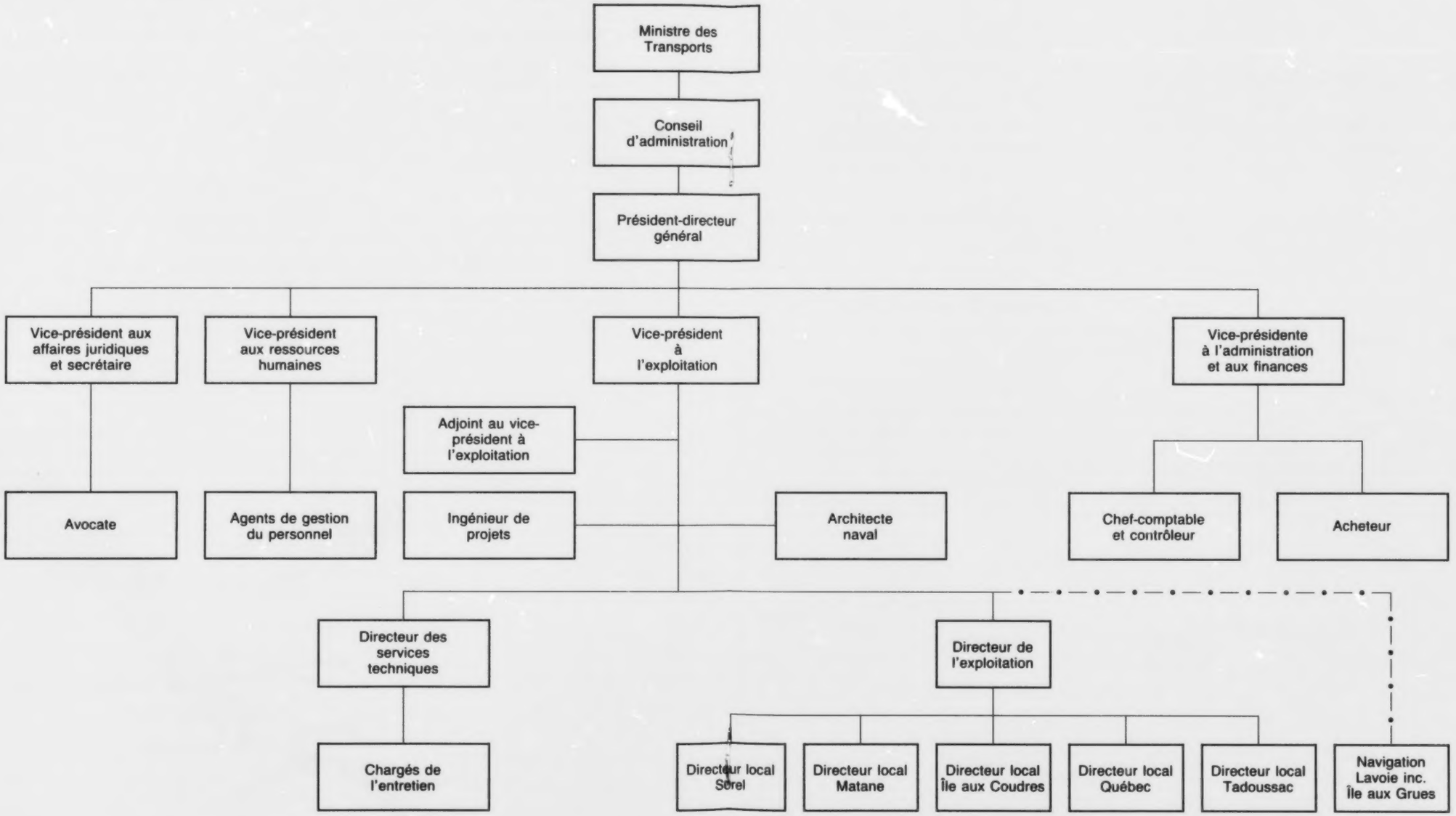

Partie II
Revue statistique

Tableau I

Nombre de passagers transportés

	1987-1988	1986-1987	1985-1986	1984-1985	1983-1984
Matane — Baie-Comeau — Godbout	206 153	200 383	212 315	217 015	219 097
Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine	1 242 470	1 133 129	1 085 254	971 785	817 342
Île aux Coudres — Saint-Joseph-de-la-Rive	479 626	470 363	445 542	352 644	356 489
Île-aux Grues — Montmagny	41 084	38 094	38 606	24 923	21 628
Québec-Lévis	1 617 215	1 695 124	1 740 701	1 941 842	1 825 463
Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola	850 796	712 773	661 837	561 842	597 634
Total	**4 437 344**	**4 249 866**	**4 184 255**	**4 070 051**	**3 837 653**

Tableau II

Nombre de véhicules transportés

	1987-1988	1986-1987	1985-1986	1984-1985	1983-1984
Matane — Baie-Comeau — Godbout	74 393	72 742	74 488	76 001	77 601
Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine	505 330	462 213	431 820	391 889	345 632
Île aux Coudres — Saint-Joseph-de-la-Rive	198 644	195 925	181 686	150 320	150 088
Île aux Grues — Montmagny	14 868	14 287	13 732	10 652	9 372
Québec-Lévis	317 922	322 927	331 808	292 221	345 377
Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola	365 545	330 755	303 670	260 847	261 910
Total	**1 476 702**	**1 398 849**	**1 337 204**	**1 181 930**	**1 189 980**

Tableau III

Les traversées en 1987-1988

	Prévues	Effectuées[1]	Annulées	Supplémentaires	% de réussite[2]	Distance parcourue (en km approx.)
Matane — Baie-Comeau — Godbout	1 430	1 378	59	7	95,9	84 000
Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine	31 772	32 178	213	619	99,3	51 000
Île aux Coudres — Saint-Joseph-de-la-Rive	9 488	9 585	7	104	99,9	35 000
Île aux Grues — Montmagny	1 008	1 028	—	20	100,0	8 000
Québec-Lévis	24 303	24 026	330	53	98,6	26 000
Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola	17 123	17 133	8	18	100,0	27 000
Total	**85 124**	**85 328**	**617**	**821**	**99,3**	**231 000**

Traversées annulées (causes)

	Grèves	Conditions climatiques	Réparations des navires	Autres	Total
Matane — Baie-Comeau — Godbout		2	34	23	59
Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine		73	95	45	213
Île aux Coudres — Saint-Joseph-de-la-Rive		—	—	7	7
Île aux Grues — Montmagny		—	—	—	0
Québec-Lévis		175	129	26	330
Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola		8	—	—	8
Total		**258**	**258**	**101**	**617**

1 Y compris les traversées supplémentaires occasionnées par les besoins du service.

2 Sans tenir compte des traversées supplémentaires.

Tableau IV

Résultats financiers par traverse en 1987-1988[1]

	$	%
Revenus		
Matane — Baie-Comeau-Godbout	4 031 136	59,1
Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine	23 158	0,3
Île aux Coudres — Saint-Joseph-de-la-Rive	4 984	0,1
Québec-Lévis	1 156 864	17,0
Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola	1 318 499	19,3
Revenus divers non imputés	289 498	4,2
	6 824 139	**100,0**
Véhicules	4 179 015	61,2
Passagers	2 227 967	32,7
Autres	417 157	6,1
	6 824 139	**100,0**
Dépenses		
Matane — Baie-Comeau — Godbout	8 198 647	28,4
Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine	4 920 519	17,1
Île aux Coudres — Saint-Joseph-de-la-Rive	4 483 754	15,5
Île aux Grues — Montmagny	394 548	1,4
Québec-Lévis	6 147 454	21,3
Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola	4 364 710	15,1
Frais non imputés	347 916	1,2
	28 857 548[2]	**100,0**
Masse salariale	14 919 687	51,7
Carburant	2 788 365	9,7
Entretien et réparations	3 136 478	10,9
Frais des navires loués	4 705 497	16,3
Amortissement moins la participation gouvernementale à l'acquisition d'immobilisations	152 456	0,5
Autres frais	3 155 065	10,9
	28 857 548[2]	**100,0**

1 En vertu du contrat entre la STQ et Navigation Lavoie inc., les revenus provenant du service de traversier entre l'île aux Grues et Montmagny (1 803 $ en 1987-1988) sont appliqués contre les dépenses qui s'y rapportent.

2 Un montant de 1 224 836 $ représentant l'amortissement sur les immobilisations acquises par donation ou à l'aide de subventions particulières a été déduit des dépenses totales de 30 082 384 $.

Tableau V

Pourcentage d'autofinancement[1]

	1987-1988	1986-1987	1985-1986	1984-1985	1983-1984
Par traverse					
Matane — Baie-Comeau — Godbout	49,2	64,3	57,5	64,5	62,1
Tadoussac — Baie-Sainte-Catherine	0,5	0,5	0,2	0,3	0,3
Île aux Coudres — Saint-Joseph-de-la-Rive	0,1	0,1	0,4	25,8	24,6
Île aux Grues — Montmagny	0,5	0,3	1,4	16,5	18,3
Québec-Lévis	18,8	16,4	17,8	23,3	21,3
Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola	30,2	25,8	38,1	61,1	58,0
Pour l'ensemble	**23,7**	**24,0**	**26,7**	**39,0[2]**	**34,0**

1 L'autofinancement représente le rapport entre les revenus et les dépenses.

2 L'augmentation de 5 % par rapport à l'exercice précédent est attribuable aux postes extraordinaires totalisant 1 093 204 $.

Tableau VI

Subventions versées à la STQ par le gouvernement (en millions de $)

1987-1988	1986-1987	1985-1986	1984-1985	1983-1984
21,8	**20,9**	**18,0**	**13,9**	**15,7**

Partie III
États financiers

Société des traversiers du Québec

États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1988

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 10 juin 1988

Société des traversiers du Québec

Revenus et dépenses et déficit de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987 (note 3)
	$	$
Dépenses		
Frais d'exploitation	20 755 771	20 058 027
Frais généraux et d'administration	3 871 101	4 059 596
Amortissement des immobilisations	2 547 886	2 702 210
Intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	2 907 626	3 015 040
	30 082 384	29 834 873
Revenus		
Transport des véhicules	4 179 015	4 136 649
Transport des passagers	2 227 967	2 160 211
Autres (note 4)	417 157	449 584
	6 824 139	6 746 444
Perte avant participations gouvernementales et poste extraordinaire	23 258 245	23 088 429
Participations gouvernementales (note 5)	23 025 336	22 327 541
Perte avant poste extraordinaire	232 909	760 888
Gain sur aliénation d'un navire	—	80 706
Perte nette	232 909	680 182
Déficit (bénéfices non répartis) au début	345 022	(335 160)
Déficit à la fin	**577 931**	**345 022**

Société des traversiers du Québec

Évolution de la situation financière de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987 (note 3)
	$	$
Activités d'exploitation		
Perte avant poste extraordinaire	(232 909)	(760 888)
Éléments n'affectant pas les liquidités		
Amortissement des immobilisations	2 547 886	2 702 210
Virement de crédit reporté	(1 224 836)	(1 430 541)
Perte sur aliénations d'immobilisations	9 106	3 071
	1 099 247	513 852
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	(106 437)	(203 216)
Fonds générés par les activités d'exploitation	992 810	310 636
Activités de financement		
Participation gouvernementale aux immobilisations	5 496	100 000
Diminution des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(1 103 805)	(1 206 006)
Fonds absorbés par les activités de financement	(1 098 309)	(1 106 006)
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(117 460)	(26 096)
Réalisation de 50 % du placement	27 500	—
Produit d'aliénations d'immobilisations	1	106 671
Fonds (absorbés) générés par les activités d'investissement	(89 959)	80 575
Diminution des liquidités	195 458	714 795
Encaisse et dépôts à terme au début	3 073 807	3 788 602
Encaisse et dépôts à terme à la fin	**2 878 349**	**3 073 807**

Société des traversiers du Québec (L.R.Q., chapitre S-14)

Bilan au 31 mars 1988

	1988	1987 (note 3)
	$	$
Actif		
À court terme		
Encaisse et dépôts à terme	2 878 349	3 073 807
Débiteurs et intérêts courus	206 493	182 728
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	—	657 500
	3 084 842	3 914 035
Placement (note 6)	27 500	55 000
Immobilisations (note 7)	37 253 182	39 692 715
	40 365 524	**43 661 750**
Passif		
À court terme		
Fournisseurs et frais courus	3 008 572	3 646 543
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant en deçà d'un an (note 8)	1 103 805	1 206 006
	4 112 377	4 852 549
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 8)	26 644 452	27 748 257
Crédit reporté (note 9)	8 686 626	9 905 966
	39 443 455	42 506 772
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé: 100 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé: 15 000 actions	1 500 000	1 500 000
Déficit	577 931	345 022
	922 069	1 154 978
	40 365 524	**43 661 750**

Engagements (note 10)

Pour le conseil d'administration,

Jean-Yves Gagnon

Lise Dufour

Société des traversiers du Québec
Notes complémentaires
31 mars 1988

1. Constitution et objet

La Société des traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Une valeur basée sur le coût d'origine ou sur la valeur foncière municipale ou déterminée à la suite d'une évaluation technique a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût. L'amortissement des immobilisations est calculé comme suit :

	Taux	Méthode
Quais	5 %	Amortissement décroissant.
Bâtiments	10 %	
Navires	15 %	
Ameublement et équipement	20 %	
Roulant	30 %	
Améliorations locatives	—	Durée estimative d'utilisation.
Navires loués en vertu de contrats de location-acquisition	—	Amortissement en fonction du remboursement du principal des obligations correspondantes.

Crédit reporté — Participation gouvernementale à l'acquisition d'immobilisations

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation ou à l'aide de subventions spécifiques est inscrite au compte crédit reporté et virée à l'état des revenus et dépenses au fur et à mesure que les immobilisations en cause sont amorties.

Recouvrement des assureurs

Le recouvrement des assureurs résultant d'accidents imputables aux navires de la Société est comptabilisé lors de l'encaissement.

3. Redressements affectés aux exercices antérieurs

Au cours de l'exercice, la Société a réglé par voie d'une entente, le litige avec MIL Davie inc. portant sur la construction, en 1984 et en 1985, de deux traversiers. À cet égard, MIL Davie inc. a versé à la Société un montant de 1 439 215 $. Cet encaissement, plus les intérêts de 11 972 $ en découlant jusqu'à la date du déboursé, ont permis à la Société d'effectuer des paiements anticipés sur des obligations découlant des contrats de location-acquisition de ces traversiers conclus en 1986.

Pour tenir compte de ces transactions et après avoir corrigé l'amortissement accumulé au 31 mars 1987 s'appliquant à ces deux traversiers au montant de 227 206 $, des redressements ont été effectués de façon rétroactive.

Incidence de ces redressements sur les états financiers

Bilan au 31 mars 1987

Diminution de l'actif	
Immobilisations	
Coût	1 452 187
Amortissement accumulé	(227 206)
Coût non amorti	**1 679 393**
Diminution du passif	
Obligations découlant des contrats de location-acquisition	
Court terme	(175 022)
Long terme	1 785 024
	1 610 002
Fournisseurs et frais courus (intérêts courus)	69 391
	1 679 393

Revenus et dépenses et déficit des exercices terminés les 31 mars 1986 et 1987

Aucune incidence sur les résultats annuels des opérations de ces exercices vu que l'augmentation de l'amortissement égale la diminution des intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition.

Les chiffres comparatifs de 1987 aux états financiers ont été redressés en conséquence.

4. Autres revenus

	1988	1987
	$	$
Intérêts sur dépôts bancaires	220 326	199 703
Dividendes	20 350	24 200
Stationnement et divers	50 679	50 551
Machines distributrices	87 726	65 232
Recouvrements des assureurs pour réclamations d'accidents imputables aux navires	47 182	112 969
Perte sur aliénations d'immobilisations	(9 106)	(3 071)
	417 157	**449 584**

5. Participations gouvernementales

	1988	1987
	$	$
Gouvernement du Québec :		
— Au fonctionnement		
Subvention reçue	21 800 500	20 239 500
Subvention à recevoir	—	657 500
	21 800 500	20 897 000
— À l'acquisition d'immobilisations		
Virement de crédit reporté (note 9)	1 170 027	1 370 841
	22 970 527	22 267 841
Gouvernement du Canada :		
— À l'acquisition d'immobilisations		
Virement de crédit reporté (note 9)	54 809	59 700
	23 025 336	**22 327 541**

6. Placement

Ce placement a été cédé à titre gratuit par le gouvernement du Québec à la Société et représente 55 000 actions ordinaires classe «A», sans valeur nominale, des 767 500 actions émises par la Compagnie de gestion de Matane inc. Cette dernière a procédé, en septembre 1987, à la réduction de 50 % de son capital-actions versé sans modifier le nombre d'actions émises et en circulation. La Société a reçu au cours de l'exercice un montant de 27 500 $ à cet égard.

7. Immobilisations

	1988				1987
	Immobilisations		Amortissement accumulé	Net	(note 3) Net
	Acquises par donation	Autres			
	$	$	$	$	$
Terrains	64 794	18 145	—	82 939	82 939
Quais	3 795 452	74 622	2 010 909	1 859 165	1 932 284
Bâtiments	1 535 755	404 851	967 752	972 854	1 047 064
Navires	25 425 957	881 933	20 246 938	6 060 952	7 130 534
Ameublement et équipement	22 532	536 513	370 218	188 827	195 565
Roulant	—	38 924	27 582	11 342	6 939
Améliorations locatives	215 930	637 793	184 789	668 934	718 627
	31 060 420	2 592 781	23 808 188	9 845 013	11 113 952
Navires loués en vertu de contrats de location-acquisition	—	31 011 585	3 603 416	27 408 169	28 578 763
	31 060 420	**33 604 366**	**27 411 604**	**37 253 182**	**39 692 715**

Installations portuaires — Les gares et quais de Matane et Godbout appartenant au gouvernement du Québec sont mis gratuitement à la disposition de la Société.

8. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	1988	1987 (note 3)
	$	$
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, à des taux variant de 10,6 % à 10,8 %, échéant jusqu'en 2001	27 748 257	28 954 263
Versements échéant en deçà d'un an	1 103 805	1 206 006
	26 644 452	**27 748 257**

Les paiements minimaux exigibles découlant des contrats de location-acquisition, en prenant pour acquis que les loyers demeureront aux montants versés en 1988, s'établissent comme suit :

	$
1989	3 977 181
1990	3 931 356
1991	3 931 356
1992	3 889 492
1993	3 889 492
1994 à 2001	33 236 861
Total des paiements minimaux exigibles	52 855 738
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimaux exigibles	25 107 481
	27 748 257

9. Crédit reporté

Participations gouvernementales à l'acquisition d'immobilisations :

	1988	1987
	$	$
a. Gouvernement du Québec		
Solde au début	9 282 290	10 553 410
Participation de l'exercice	5 496	100 000
	9 287 786	10 653 410
Virement à l'état des revenus et dépenses et du déficit équivalent aux montants suivants :		
Amortissement des immobilisations	1 165 335	1 351 547
Solde non amorti sur immobilisations aliénées au cours de l'exercice	4 692	19 294
	1 170 027	1 370 841
Solde non amorti sur immobilisations transférées au gouvernement du Québec	—	279
	1 170 027	1 371 120
Solde à la fin	8 117 759	9 282 290
b. Gouvernement du Canada		
Solde au début	623 676	683 376
Virement à l'état des revenus et dépenses et du déficit équivalent au montant suivant : Amortissement des immobilisations	54 809	59 700
Solde à la fin	568 867	623 676
	8 686 626	**9 905 966**
Ce solde se rapporte aux éléments suivants :		
Terrains	64 794	64 794
Quais	1 811 752	1 883 570
Bâtiments	762 290	813 102
Navires	5 829 299	6 858 000
Ameublement et équipement	2 366	2 958
Améliorations locatives	172 746	183 542
	8 643 247	9 805 966
Solde non dépensé de la subvention spéciale pour réparations majeures	43 379	100 000
	8 686 626	**9 905 966**

10. Engagements

Contrat de location — exploitation de navire

La période minimale du bail est de 10 ans et se termine en l'an 1990. Ce bail est renouvelable et comporte des options d'achat en 1990 au prix de 2 998 800 $ ou en 1995 au prix de 849 660 $ s'il y a prolongation de bail.

Le total des paiements minimaux futurs exigibles en vertu de ce contrat de location est de 1 254 554 $. Le loyer imputé aux dépenses de l'exercice est de 627 277 $.

Contrat de location de local

Le bail de la gare intermodale signé en 1984 a une durée de 20 ans avec option de renouvellement. Le loyer annuel a été fixé à 33 1/3 % des frais d'exploitation et le total des paiements minimaux futurs exigibles est estimé à 475 333 $. Le loyer de l'exercice est de 28 808 $.

Versements des cinq prochains exercices

Les versements des cinq prochains exercices à l'égard de ces deux baux, en supposant que le loyer relatif à la gare intermodale demeure aux montants versés en 1988, seront de 656 085 $ pour chacune des deux prochaines années et de 28 808 $ pour les années 1991, 1992 et 1993.

11. Congés de maladie

Les congés de maladie accumulés par les employés au 31 mars 1988 sont estimés à 608 000 $ (31 mars 1987 : 613 000 $) et ne sont pas inscrits au passif. Le paiement de ces congés de maladie est sujet à certaines conditions stipulées dans les conventions collectives.

12. Régimes de retraite

— Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)

La majorité des employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Le coût de ce régime est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et les employeurs. Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Société imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 323 485 $ (1987 : 256 470 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

— Autres régimes

Les autres employés participent à deux régimes de retraite inter-entreprises et la responsabilité de la Société se limite aux contributions pour services courants à titre d'employeur. Les contributions de la Société imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 186 244 $ (1987 : 175 186 $).

9 782551 002810
Imprimé au Québec (Canada)